

Procédure en cas d'urgence

Absence d'un arbitre

Soccer à 9 et 11

En cas d'absence de l'arbitre assigné, l'assistant le plus expérimenté prend la responsabilité du match. C'est lui qui devra effectuer les vérifications et s'assurer de rejoindre le directeur pour trouver un deuxième assistant. Le match doit tout de même commencer à l'heure.

En cas d'absence d'un assistant, l'arbitre doit contacter le directeur pour avoir un assistant remplaçant.

Si les deux assistants sont absents, l'arbitre décide s'il joue le match ou non. Dans le cas où l'arbitre annule le match, le match sera repris à la fin de la saison. C'est sa responsabilité

Si aucun arbitre ne s'est présenté au terrain, les deux équipes peuvent s'entendre sur 3 officiels qui ont assez de connaissances pour arbitrer le match. Si les équipes ne s'entendent pas, le match sera repris à la fin de la saison.

Si aucun arbitre ne s'est présenté au terrain, il est possible pour les entraîneurs de contacter le directeur à l'arbitrage afin d'avoir un arbitre dans les plus brefs délais.

Soccer à 5 et 7

Si aucun arbitre ne s'est présenté au terrain, les deux équipes peuvent s'entendre sur un officiel qui a assez de connaissances pour arbitrer le match. Si les équipes ne s'entendent pas, le match sera repris à la fin de la saison.

Si aucun arbitre ne s'est présenté au terrain, il est possible pour les entraîneurs de contacter le directeur à l'arbitrage afin d'avoir un arbitre dans les plus brefs délais.

Durée des matchs de deux (2) parties égales :

U8-U9	40 minutes
U10-U11	50 minutes
U12	60 minutes
U14	70 minutes
U16	80 minutes
U18+	90 minutes

Une pause entre les deux demies varie de 5 à 15 minutes, à la discrétion de l'arbitre.

Directeur à l'arbitrage :

Antoine Gagnon, (514) 774-0871